



FICHE SYNDICALE HORS CLASSE

ACADÉMIE DE BORDEAUX

DATE PRÉVUE DE LA CAPA : 6 Juin 2013

PLP

NOM Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse électronique : @

Pour nous aider à vérifier votre barème, veuillez renseigner les éléments ci-dessous :

Note administrative au 31/08/2012 :

Note pédagogique au 31/08/2012 :

Echelon détenu au 31/12/2012 : depuis le

Mode passage des échelons (Grand Choix, Choix ou Ancienneté) :

Passage au 7^{ème} échelon :

Passage au 8^{ème} échelon :

Passage au 9^{ème} échelon :

Passage au 10^{ème} échelon :

Passage au 11^{ème} échelon :

Avis Chef d'Etablissement :

Avis Inspecteur :

Etablissement de nomination

Depuis le

Cochez la situation qui vous concerne éventuellement :

Changement de discipline

Reconversion PLP

Section européenne avec certification complémentaire

Professeur référent handicap

FICHE À RETOURNER PAR COURRIEL AU SNETAA.

**SI VOUS SOUHAITEZ UNE INFORMATION PAR VOIE POSTALE, RENVOYEZ-NOUS
CETTE FICHE AVEC UNE ENVELOPPE TIMBRÉE À VOTRE ADRESSE POUR LA RÉPONSE.**

✉ 82 rue du XIV juillet 33400 TALENCE / ☎ 05 56 84 90 80 ou 09 66 80 90 80

✉ Courriel : contact@snetaa-bordeaux.fr - Site Internet : <http://www.snetaa-bordeaux.fr>

NOM, Prénom :

CALCULEZ VOTRE BAREME POUR LA HORS-CLASSE

| | | |
|---|---|--|
| Notation | Notes au 31/08/2012 : - Administrative sur 40 - Pédagogique sur 60 | |
| Parcours de carrière : (Maximum 80 points) | Echelon détenu au 31/12/2012 : entre le 7ème échelon et le 11^{ème} échelon inclus : 5 points cumulables attribués par échelon pour toute promotion obtenue au choix ou au grand choix dans le corps. - une bonification forfaitaire de 10 points est attribuée aux agents ayant accédé au 11 ^e échelon de leur corps actuel, quel que soit le mode d'accès (grand choix, choix ou ancienneté) - 10 points attribués par année d'ancienneté dans le 11^{ème} échelon au 31 décembre 2012 (toute année commencée étant prise en compte comme une année complète) quel que soit le mode d'accès. | |
| Affectation dans les établissements aux conditions difficiles ou particulières | Affectation en établissement relevant de l'éducation prioritaire (Réseaux Ambition Réussite, ZEP, zone sensible, zone violence), EREA, CURE, IME 15 points seront attribués sur présentation des pièces justificatives aux seuls agents justifiant au 31 août 2013 de cinq années consécutives d'exercice au sein du même établissement. | |
| Richesse et diversité du parcours professionnel | Changement de discipline, reconversion PLP, section européenne avec certification complémentaire, professeur référent handicap 5 points attribués selon pièces justificatives | |
| Avis Chefs d'établissement | - Extrêmement Favorable : 30 points - Très Favorable : 20 points - Favorable : 10 points - Défavorable : 0 point | |
| Avis Inspecteurs | - Extrêmement Favorable : 30 points - Très Favorable : 20 points - Favorable : 10 points - Défavorable : 0 point | |
| Bi admissibilité à l'agrégation | 10 points seront attribués (aucune pièce justificative n'est à fournir) | |
| | TOTAL DES POINTS | |